



Métabief

le journal de la commune de métabief **infos**

Le Mot du MAIRE

Beaucoup de changements sont intervenus dans notre commune depuis la parution du dernier numéro 6 de la gazette.

En mars dernier, je vous proposais une nouvelle équipe municipale. Une équipe renouvelée que je conduis pour mon troisième mandat de Maire de Métabief. Vous nous avez élus très largement et je vous en remercie chaleureusement. Nous mettrons tout en œuvre pour nous montrer dignes de la confiance que vous nous avez témoignée.

Compte tenu des nombreux changements intervenus au sein des communes environnantes, j'ai décidé, en accord avec le conseil municipal de Métabief, de présenter ma candidature à la présidence de la Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

Là encore, la confiance m'a été accordée pour ce poste et je mettrai tout en œuvre pour remplir dignement cette nouvelle fonction au service des habitants des communes de notre territoire.

La nouvelle équipe municipale est à pied d'œuvre, les dossiers ont été repris en main et la vie municipale poursuit son cours. Les chantiers entrepris sous la précédente mandature se poursuivent, de nouveaux dossiers sont à l'étude et ce toujours avec notre volonté de ne pas augmenter la part communale des impôts au delà de l'augmentation du coût de la vie.

Nous communiquerons régulièrement au travers de la gazette, du site internet de la commune, du compte facebook ou de réunions publiques afin de rester au plus proche de vous tous.

En ce mois de juin je terminerai en formulant les vœux les plus sincères afin que vous passiez de bonnes vacances d'été que vous quittiez ou non notre belle commune de Métabief.

Gérard DEQUE

ça s'est passé à Métabief

LA MONTEE DES VACHES

C'est sous un généreux soleil que Thierry MARANDIN a conduit, comme chaque année, son troupeau de génisses à l'alpage.

Ciel bleu et soleil aidant, le troupeau était accompagné d'un large public pour rejoindre la ferme du Cernois où l'attendait un petit pique-nique organisé avec l'aide de la municipalité.

Un public nombreux regroupant élus, partenaires, bénévoles, prestataires et autres assistait à cette conférence de presse.

Un pot de l'Amitié ponctuait cette manifestation.



Conférence de Presse du Festival de la Paille Métabief le 6 mai 2014

C'est dans les locaux du cinéma de Métabief, avenue du Bois du Roi, que les responsables du Collectif Organisation du Festival de la Paille ont présenté, le 6 mai dernier, la programmation de l'édition 2014 qui se déroulera les 1er et 2 août prochains.

I AM, ZAZ, CARBON AIRWAYS, CATS ON TREES, LA FEMME, MAX ROMEO, AIRNADETTE constituent les têtes d'affiche de cette année. Huit groupes locaux assureront le festival off le samedi après midi dans différents sites du village.



ça s'est passé à Métabief (Suite)

Commémoration du 8 mai 1945 Métabief le 8 mai 2014

Soixante neuf ans après, c'est sous un soleil radieux que les communes des Hôpitaux Neufs, Hôpitaux Vieux, Saint Antoine, Fourcatier Maison Neuve, le Touillon et Lou-telet et Métabief ont célébré en commun la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 en présence des édiles et du Président de la Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

Durant cette commémoration un hommage appuyé a été rendu aux 37 jeunes gens de nos communes, morts pour la patrie durant les derniers conflits. La sonnerie aux morts, une minute de silence et la Marseillaise donnèrent à cet hommage la solennité attendue.



Chacun aura apprécié la lecture par les enfants de l'école du poème « Liberté » de Paul Éluard.

On se félicite également de la présence des représentants des anciens combattants, d'un détachement du corps des Sapeurs Pompiers, et surtout d'une assistance très nombreuse de la population de nos différentes communes.

La prestation de l'harmonie municipale de Jougne a été appréciée de tous.

La manifestation a été suivie d'un pot de l'amitié offert par la commune en la salle Sancey-Richard.

NOUVEAUX COMMERCANTS

Le panier sympa : Michèle GUYON, présente dans son épicerie depuis trente-sept années, vient de remettre son commerce. Nous lui souhaitons une agréable retraite auprès de son époux, ses enfants et petits enfants. C'est aujourd'hui la SARL BR Alimentation représentée par Madame Cécile BONJOUR qui gère ce commerce d'alimentation.

Le Club KD : Après un peu plus d'un an de fermeture, la discothèque de Métabief a rouvert ses portes le 14 février dernier. Nino et Brigitte PEZZOLI ont repris le collier qu'ils avaient laissé il y a quelques années.

Le Chamois : Rémy CHEVALET, après 18 années passées à la tête de son restaurant en a remis les clefs à Gilles BOURDELLE qui exploitera cet établissement en compagnie de son épouse Liza.

Les Sapins de l'Amitié : Après cinq années passées à la direction du CLAJ des Sapins de l'Amitié, Valérie LE FLEM vient de passer le flambeau à Djamel ZEFANE en septembre 2013.

VTF - Le Bief Rouge : En décembre 2013, Daniel MORELLE retrouve le poste de Directeur qu'il avait déjà occupé par le passé.

**A tous, nous souhaitons une bonne intégration dans notre village
et prospérité pour leurs commerces.**

TROUVEZ LUI UN NOM !

Nul n'ignore au sein de la commune que le grand chantier de la mandature est constitué par la construction de la maison de vie.

Maison de vie : une appellation qui semble porter à confusion et qui donne souvent à penser qu'il s'agira en fait d'une maison de retraite. Nombreuses sont les réflexions qui nous ont été faites en ce sens.

Aussi nous vous mettons à contribution afin que cet édifice municipal qui accueillera halte garderie, périscolaire, restaurant scolaire, bibliothèque, cabinet médical et autres soit rebaptisé.

Vous avez une idée de nouvelle appellation : n'hésitez pas à nous la communiquer en déposant votre proposition dans la boîte aux lettres de la mairie ou sur le site internet de la commune rubrique « contact » ou par le biais du compte facebook.

AGENDA

Réunion Publique

Il y a trois mois vous avez élu une nouvelle municipalité. Autour de M. Gérard DEQUE, nous vous proposons de nous rencontrer pour faire le point et débattre des sujets qui intéressent notre commune.

Vendredi 20 juin 2014 à 20h30
Salle SANCEY-RICHARD (Mairie)

Brocante de Métabief

Le 14 juillet 2014 : Brocante du Comité des Fêtes de 7h00 à 19h00, Avenue du Bois du Roi. Inscriptions auprès du président Michel CUBY (06.79.52.93.77) ou du secrétaire Bernard WAUTHY (06.47.79.93.63). Le Comité des Fêtes de Métabief organise des manifestations durant tout l'été. Vous en retrouverez le calendrier sur le site internet de la commune.

Festival de la Paille

Vendredi 1er et samedi 2 août 2014 : Festival de la Paille de Métabief au pied des pistes de ski. Deux scènes le vendredi à compter de 19h00 et le samedi à compter de 18h00. Huit scènes off dans le village le samedi de 15h00 à 17h30.

Une belle journée de nettoyage !

Comme chaque année, l'association des Mountain Riders organisait sa journée de nettoyage des pistes de la station de Métabief.

La bise n'aura pas eu raison de la détermination des bénévoles puisqu'une cinquantaine de personnes, adultes et enfants, se sont lancées à l'assaut du Morond, suivant les lignes des remontées mécaniques et parcourant les pistes dans le but de dénicher les débris d'une saison hivernale.



C'est au final environ 1m³ de déchets de toutes sortes qui a été soustrait à la montagne.

La commune ne peut que saluer ce type d'initiative, qui au-delà de l'action de nettoyage en elle-même, tend à fédérer petits et grands, habitants du village ou non, en sensibilisant chacun à l'importance du respect de la nature.

Aujourd'hui ce sont 5 à 10% du domaine qui sont couverts par tous les bénévoles. Étendre le champ d'action serait possible mais nécessiterait plus de participants. Dans ce but, nous vous donnons à tous, acteurs publics et privés, rendez-vous l'année prochaine pour un beau moment de partage et d'esprit citoyen de la nature !

En attendant, un grand merci aux Mountain Riders et à tous les bénévoles, venus parfois de loin, qui ont participé au nettoyage de notre belle montagne !



L'objectif des Mountain Riders :

Cette association travaille depuis 2001 à la sensibilisation et à l'éducation au développement durable sur les différents territoires de montagne en France.

Leur souhait : accompagner tous les acteurs des stations ainsi que les touristes vers des actions concrètes et durables, de type « ramassage des déchets ».

Informier sans moraliser, travailler avec tous et faire du changement une démarche positive autour d'alternatives concrètes, tel est leur souhait !

Plus d'infos sur :

www.mountain-riders.org

Syndicat Mixte du Mont d'Or : Des changements importants.

La volonté de la station de former et de faire de ses employés des personnes expertes dans les différents domaines de compétence que requiert l'exploitation d'un domaine skiable, a pris un nouveau virage cet été.

En effet, les projets entamés depuis ces deux dernières années ont abouti à la pérennisation d'une dizaine de postes, divers et variés.

C'est par exemple le cas avec la reprise en interne des activités de maintenance des remontées mécaniques mais également avec le développement des équipes « espaces verts et pistes », « travaux électriques », « enneigement artificiel » et « menuiserie ». Un poste de responsable marketing et commercial ainsi qu'un poste de responsable des Ressources Humaines ont également vu le jour.

Le renouveau s'inscrit également dans le désir de la station d'offrir des pistes de plus en plus variées aux vététistes. Ainsi cet été, ce sont au total onze pistes qui ont été retravaillées et renommées, avec notamment la modernisation de la piste mythique des mondiaux de descente de 1993, la « Permanente » devenue aujourd'hui « Dolomite ».

Le prochain projet ? La création imminente d'un espace ludique de loisirs multi-activités, été/hiver, ouvert à tous les enfants, pour que chacun puisse y trouver son compte et faire de Métabief la station de tous les possibles !



Les déclarations de travaux et permis de construire.

Déclaration préalable ou permis de construire. Le labyrinthe administratif est si dense qu'il est parfois difficile de s'y retrouver.

Qu'en est-il ?

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance. **Quels sont les travaux concernés ?**

Travaux sur une petite surface

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (un garage accolé à une maison par exemple) ou créer une nouvelle construction (comme un abri de jardin).

Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² ou 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Ce seuil de 20 m² est porté à 40 m² si votre projet de construction est situé dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé (par exemple, un plan d'occupation des sols). C'est le cas à Métabief.

Cette hausse du seuil à 40 m² ne s'applique pas aux travaux portant sur une construction existante si les travaux ajoutent entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et que ces travaux auront pour effet de porter la surface ou l'emprise totale de la construction à plus de 170 m².

Dans ce cas là, un permis de construire est alors nécessaire.

Changement de destination

Une déclaration préalable est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

Une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment.

Ces travaux peuvent concerner :

Le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, le percement d'une nouvelle fenêtre ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.

À l'inverse, les travaux consistant à restaurer l'état initial du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable. Ces travaux dits de ravalement concernent toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté comme le nettoyage des murs.

Les travaux de ravalement nécessitent toutefois une déclaration préalable s'ils se situent :

- dans un espace protégé comme les abords d'un monument historique,
- dans une commune ou périmètre d'une commune où ces travaux sont soumis à autorisation en raison de plan local d'urbanisme.

Dans tous les autres cas un permis de construire est nécessaire.

Construire sans permis constitue une infraction, qui peut entraîner de lourdes sanctions, notamment financières.

Voici quelles sont les sanctions prévues par le code de l'urbanisme en cas de construction irrégulière.

Sanctions administratives

La sanction « administrative » peut consister à faire démolir, aux frais du constructeur, la construction irrégulière.

S'il demeure possible de procéder à des ajustements techniques, le Tribunal Administratif peut cependant ordonner une mise en conformité de la construction. L'objectif sera alors de la rendre conforme au regard des règlements d'urbanisme.

Sanctions financières

Le code de l'urbanisme prévoit d'une part une amende de 1 200 € minimum et jusqu'à 6 000 € par mètre carré construit ou démoli.

Cette amende peut être accompagnée d'une astreinte journalière comprise entre 7,5 € par jour et 75 € par jour, tant que la démolition ou la remise en conformité n'a pas été entreprise.

En plus des sanctions financières, les taxes d'urbanisme, qui restent dues, peuvent être majorées de 80%.

Toujours dans le cadre des sanctions financières, l'administration fiscale demeure parfaitement en droit d'exiger toutes les taxes locales qui lui sont dues, et ce depuis la date d'achèvement des travaux irréguliers.

Sanctions civiles

Le défaut du permis de construire est un délit suffisant pour motiver la nullité d'un acte de vente.

De plus, si la construction a pu porter un préjudice à un tiers, alors une action en réparation peut également être ouverte.

Sanctions pénales

Il s'agit clairement des sanctions les plus graves.

Un ensemble de sanctions pénales est prévu par le code de l'urbanisme. Notamment, une peine d'emprisonnement de 6 mois pourrait être prononcée en cas de récidive.

Ajoutons que d'autres sanctions pénales peuvent également intervenir lorsque la construction frauduleuse a pu porter atteinte aux personnes ou aux biens, auquel cas le Tribunal Correctionnel peut être saisi.